RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 31 JAN. 2020

portant approbation des élections pour la désignation des membres correspondants à l'Académie d'agriculture de France pour l'année 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n°2014-579 du 4 juin 2014 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019,

Arrête :

Article 1er

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de membres correspondants :

- Section Productions végétales
  - M. Jean-Bernard BONDUELLE
  - M. Jacques GASQUEZ
  - M. Marcel LEJOSNE
  - M. Daniel SEGONDS
- Section Forêts et filière bois
  - Mme Isabelle CHUINE
  - M. Antoine de PONTON d'AMÉCOURT
  - Mme Geneviève REY
- Section Productions animales
  - Mme Guillemette DES COURTILS
  - M. Jean-Paul LALLÈS
  - M. Michel RIEU
- Section Sciences humaines et sociales
  - M. Hubert BOSSE-PLATIÈRE
  - M. Patrick CARON
  - M. François PURSEIGLE

- Section Milieux-êtres vivants

Mme Josette GARNIER

M. Marc VOLTZ

- Section Sciences de la vie

Mme Judith BURSTIN

M. François KÉPÈS

M. Philippe POTIN

- Section Environnement et territoires

M. Sébastien BAROT

M. Guillaume SAINTENY

Mme Claire TUTENUIT

- Section Alimentation humaine

Mme Catherine GESLAIN-LANÉELLE

M. Bruno HÉRAULT

M. Jean-Michel LECERF

Mme Isabelle OSWALD

- Section Agrofournitures

M. Franck GARNIER

M. Alain TOPPAN

- Section Économie et politique

M. Philippe BOYER

M. Yves LE MORVAN

M. Luc VERMEULEN

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 31 JAN. 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Didier Guillaume

Didier GUILLAUME